



« Réfugiés et ONG européennes font du volontariat, ils apprennent et changent le monde ensemble »

FICHE INFO

L'Equipe Tandem :

Abdulmajid Abdulrahim, Monaf Alkalaani, Dr. Dahham al Soud, Gabriella Civico, Maarten Coertjens, Alison Maasen, Paola Maniga, Andreea Nagy, Ahmad Alabbas Oubari, Camilla Palazzini, Corina Privulescu, Mark Perera, David Sorrentino

www.tandemvolunteering.org
tandem@tandemvolunteering.org
www.facebook.com/Tandemvolunteering

FICHE INFO TANDEM

1. Qu'est-ce que Tandem ?
2. Comment l'initiative aide-t-elle les réfugiés/demandeurs d'asile ?
3. Comment aide-t-elle mon organisation ?
4. Est-ce légal ?
5. Qu'attend-on de mon organisation ?
6. Quel type de tâches peuvent accomplir les réfugiés et demandeurs d'asile ?
7. Comment mon organisation s'engage-t-elle ?
8. Qui êtes-vous et pourquoi faites-vous cela ?

1. QU'EST-CE QUE TANDEM ?

Tandem est une initiative établie pour aider et soutenir les réfugiés et demandeurs d'asile à Bruxelles. Son but est de leur permettre de contribuer à la collectivité et de les aider à retrouver leur dignité et leur autonomie en commençant par des placements volontaires de courte durée dans des ONG au niveau européen.

Tandem veut également amener l'expérience individuelle des réfugiés et demandeurs d'asile et les défis qu'ils doivent relever directement au sein des ONG européennes. Ces organisations sont souvent concernées par la situation des réfugiés mais elles peuvent ne pas avoir identifié les possibilités d'apporter un soutien direct aux individus ici à Bruxelles.

2. COMMENT L'INITIATIVE AIDE-T-ELLE LES REFUGIES/DEMANDEURS D'ASILE ?

Elle leur offre des opportunités et soutient leur autonomie :

De nombreux réfugiés et demandeurs d'asile ont envie de travailler, d'apporter leur contribution et de s'investir dans la communauté bruxelloise. Pourtant, ils se retrouvent souvent coincés dans des centres d'accueil qui n'offrent que très peu de structure à leurs journées, et où ils manquent de possibilités. Le volontariat peut contribuer à rétablir leur estime d'eux-mêmes et leur dignité essentielles à leur bien-être et à leur santé individuelle, mais primordiales également dans leur parcours de reconstruction de leur vie ici en Belgique.

Une fois arrivés en Belgique, beaucoup de réfugiés et de demandeurs d'asile ont énormément de difficultés à se forger un réseau de contacts et d'amis. Un tel réseau est vital pour trouver de l'aide, recevoir des conseils et accéder à des opportunités d'emploi, et tout simplement pour leur bien-être général. Le volontariat au sein d'ONG européennes va permettre aux réfugiés et aux demandeurs d'asile de rencontrer et de s'engager auprès de nouvelles personnes – dont beaucoup sont elles aussi des migrants en Belgique- bénéficier de leurs expériences, et établir et étendre leurs réseaux sociaux.



Elle atténue leurs incertitudes financières :

Pour l'instant, tous les réfugiés et demandeurs d'asile qui vivent dans des centres d'accueil (ceux qui ont droit à une « assistance matérielle ») reçoivent une indemnité journalière de 1 EUR pour tous leurs frais en dehors du centre d'accueil. Les placements volontaires qui offrent une petite indemnité légale seront d'un grand secours pour alléger la situation financière incertaine de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile.

Elle inspire le changement :

Un engagement auprès de votre organisation peut également soutenir la capacité des individus à travailler pour le changement/la reconstruction dans leurs pays d'origine.

3. COMMENT AIDE-T-ELLE MON ORGANISATION ?

En soutenant votre rôle dans le travail en faveur de l'intégration :

De nombreuses personnes travaillant dans des ONG européennes se soucient énormément de la situation délicate des réfugiés et des demandeurs d'asile, mais bien souvent elles ignorent comment apporter une contribution qui ait du sens au niveau local, à Bruxelles. Cette initiative vise à faciliter cette contribution et à permettre aux ONG de jouer un rôle dans l'intégration et le soutien des individus.

En dotant votre travail de nouvelles perspectives :

Souvent, ces organisations travaillent au niveau global sur les questions de migration et d'asile : les perspectives qu'un volontaire *Tandem* pourrait amener à votre travail pourraient être bénéfiques pour votre organisation et votre personnel, et elles pourraient même alimenter votre travail de recherche, politique et de plaidoyer.

Le fait d'engager un volontaire dans le cadre de cette initiative pourrait également vous permettre de développer des liens avec les pays d'origine des réfugiés/demandeurs d'asile, et identifier des partenaires/contacts dans ces pays.

En augmentant votre capacité :

Engager un volontaire *Tandem* permettra bien sûr aussi d'augmenter la capacité volontaire des organisations, et permettre au personnel et aux volontaires existants de rencontrer de nouvelles personnes intéressantes.

4. EST-CE LEGAL ?

Oui !

Les réfugiés, les individus qui bénéficient d'une protection subsidiaire, et les demandeurs d'asile qui n'ont pas reçu de réponse finale, négative à leur demande sont légalement autorisés à faire du volontariat. C'est différent d'un travail et donc



toute restriction/exigence relative à la sécurité sociale, aux impôts etc. ne s'applique pas aux volontaires.

Les réfugiés et demandeurs d'asile n'ont besoin d'aucune autorisation particulière pour faire du volontariat, ils sont simplement tenus d'informer *Fedasil* (l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) avant leur placement volontaire s'ils vivent dans un centre d'accueil et qu'ils reçoivent une subsistance matérielle.

Les volontaires sont autorisés à recevoir une petite indemnité fixe pour leurs frais. Le volontaire et l'organisation d'accueil doivent signer un accord qui décrit clairement les tâches et les heures impliquées, l'indemnité fournie pour le remboursement des frais, et d'autres droits/obligations. Le volontariat NE PEUT EN AUCUN CAS être fait pour des entreprises commerciales ou des particuliers.

L'équipe *Tandem* a collaboré avec *Het Punt*, l'Agence flamande pour le Volontariat à Bruxelles pour s'assurer que toutes les questions juridiques et administratives soient pleinement clarifiées. Nous pouvons nous charger de toutes les formalités auprès de Fedasil, du CPAS, etc.

5. QU'ATTEND-ON DE MON ORGANISATION ?

- **Accueillir un réfugié/demandeur d'asile pendant deux semaines.** C'est une courte période pour permettre à un plus grand nombre de volontaires de participer à l'initiative.
- **Fournir une petite indemnité fixe au réfugié** pour couvrir ses frais, 25 EUR par jour.
- **Etablir un accord avec le volontaire.** Il doit spécifier, notamment, les heures impliquées, la couverture d'assurance, le montant de l'indemnité. **NB**: il ne s'agit pas d'un contrat. Nous pouvons en fournir un exemple, et *Het Punt* ou le *European Volunteer Centre* pourront vous aider si nécessaire.
- **Fournir une couverture d'assurance au réfugié** pour les accidents sur le lieu de travail. De nombreuses organisations ont déjà une couverture d'assurance pour les volontaires, et les réfugiés/demandeurs d'asile pourraient être couverts normalement sous ces politiques. *Tandem* peut fournir une assurance.
- **Nommer une personne contact** ou équivalent qui s'occupera de la supervision et soutiendra le volontaire pendant son séjour au sein de votre organisation.
- **Prodiguer conseils et soutien** pour garantir que le volontaire puisse accomplir ses tâches.
- **Fournir un certificat au volontaire** qui reprend le nombre d'heures/jours prestés dans le cadre du volontariat et mentionne toute formation reçue.
- **Apprendre, coopérer et apprécier l'expérience ! 😊**

6. QUELS TYPES DE TACHES PEUVENT ACCOMPLIR LES REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE ?

Les tâches de volontariat entreprises par le réfugié/demandeur d'asile doivent être convenues entre l'individu et l'organisation d'accueil. Elles ne comprendront pas de tâches qui, de par leur nature, durée ou fréquence, ne seraient normalement pas



effectuées par un volontaire. De nombreuses ONG européennes peuvent ne pas avoir l'habitude d'engager des volontaires – contrairement à des stagiaires – donc il est possible que vous ne soyez pas immédiatement capable d'imaginer comment ils pourraient soutenir votre travail. Voici quelques suggestions d'activités pour lesquelles les réfugiés/demandeurs d'asile pourraient vous aider. Le *European Volunteer Centre* est également disponible pour vous conseiller et vous aider, et nous pouvons vous mettre en contact.

- **Vous aider dans votre travail médiatique** : par exemple rédiger des postes pour votre blog, prendre des photos, être interviewé par des organes de presse, fournir des témoignages, rencontrer vos membres/partenaires.
- **Vous aider dans votre travail politique et de recherche** : être interviewé, ou entrer en contact avec d'autres réfugiés/demandeurs d'asile pour un travail de recherche, et agir en tant qu'interprètes.
- **Soutenir vos activités de campagne** : vous aider à entrer en contact avec d'autres réfugiés et leurs communautés à Bruxelles et en Belgique.
- **Vous aider dans l'organisation d'événements** et apporter un soutien logistique lors d'événements.
- **Apporter une nouvelle perspective à votre travail (hors de la bulle bruxelloise)** en donnant de nouvelles idées pour la conception de projets ou d'activités.

7. COMMENT MON ORGANISATION S'ENGAGE-T-ELLE ?

Contactez-nous !

Si votre organisation souhaite accueillir un volontaire, veuillez remplir le formulaire : <http://tandemvolunteering.org/get-involved>

Si vous avez d'autres questions ou si vous souhaitez d'abord discuter des possibilités avec nous, n'hésitez pas à nous écrire à tandem@tandemvolunteering.org ou suivez-nous sur notre page Facebook : www.facebook.com/Tandemvolunteering/

Nous vous aiderons à entrer en contact avec les réfugiés/demandeurs d'asile de notre réseau qui possèdent les compétences linguistiques adéquates et/ou l'expérience et les compétences nécessaires pour votre organisation. Donnez-nous une idée du type de travail qui serait réalisable – pas besoin de donner trop de détails, notre but est que le volontariat fonctionne et aussi de permettre une certaine flexibilité à la fois à l'organisation et à l'individu – et la date à laquelle vous pourriez accueillir un volontaire.

8. QUI ETES-VOUS ET POURQUOI FAITES-VOUS CELA ?

Nous sommes des réfugiés et des membres de secrétariats d'ONG européennes – certains arrivés récemment, et d'autres avec un historique de travail plus long au sein d'ONG européennes. En travaillant avec des réfugiés et des demandeurs d'asile à Bruxelles, nous avons reconnu le décalage entre leur souhait de travailler, leur expérience et leurs capacités, et l'absence de possibilités qui leur permettraient



d'établir un réseau social, d'accéder à l'emploi, et surtout, le plus urgent, de donner une structure et une finalité à leur existence au jour le jour.

En établissent *Tandem*, nous espérons trouver des ONG prêtes à accueillir ces individus et jouer un rôle si infime soit-il dans l'augmentation des possibilités de rétablir la dignité et l'autonomie des réfugiés et des demandeurs d'asile ici à Bruxelles, et de soutenir leur intégration et leur bien-être.

Au plaisir d'avoir de vos nouvelles !

L'équipe *Tandem*

